SEINE ET MARNE BASKETBALL

12 rue des Écoles
Pouilly-le-Fort
77240 Vert-Saint-Denis

Tél : 09.63.58.03.11
www.basket77.fr

@CD77Basket

Code APE : 9312Z
Siret : 784 930 612 000 71

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE 2023

Pouilly-le-Fort, le 20 MAI 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire du Comite de Seine et Marne de Basket-Ball, se tiendront le :

Samedi 10 juin 2023 à 9 h

Au complexe sportif Montévrain Sports Académie
rue de Rome à MONTEVRAIN (Val d'Europe)

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture par le Président de séance,
- Accueil des invités,
- Rapport du Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs,

- ***Assemblée générale extraordinaire :***

- Adoption des nouveaux statuts du comité départemental

- ***Assemblée générale ordinaire :***

- Election complémentaire de membres du comité directeur *(les clubs ayant émargés pourront voter immédiatement après le pointage d'arrivée),*
- Désignation de scrutateurs pour le dépouillement du scrutin
- Rapport moral du Secrétaire Général,
- Interventions et réponses aux questions par les Responsables des différents pôles ou/et commissions,
- Rapport financier Exercice 2022 par le Trésorier,
- Rapport du Commissaire aux comptes et Quitus au Trésorier,
- Présentation du budget prévisionnel 2023 par le Trésorier,
- Désignation des délégués départementaux à l'assemblée générale de la F.F.B.B,
- Remise des récompenses fédérales Promotion 2023.
- Remise des sifflets d'Argent et de Bronze aux officiels dans le cadre du Pacte officiels #TousEngagés

POINTS REGLEMENTAIRES :

- Les groupements sportifs sont représentés par leur Président ou un membre dûment mandaté par celui-ci et licencié dans le même club, âgé d'au moins 16 ans (en cas d'absence du Président, la personne mandatée devra présenter le pouvoir à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement)
- La présence de tous les groupements sportifs est obligatoire, sans possibilité de se faire représenter par un autre club. Toute association non présente à l'assemblée

générale sera redevable d'une amende conformément aux dispositions financières en vigueur

- Pour participer aux délibérations de l'Assemblée, les groupements sportifs doivent être en règle avec la Trésorerie du Comité, de la Ligue et de la Fédération.
- Le nombre de voix de chaque groupement sportif est égal au nombre de ses licenciés établi au 31 mars 2023

CANDIDATURES ELECTION COMPLEMENTAIRE DE MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR :
5 postes restant à pourvoir (dont 1 poste MEDECIN)

3 candidats :

- Ophélie PELLE – licenciée hors association
- Engin HEZER – licencié à MELUN
- Laurent OBRIOT – licencié à ROISSY

CANDIDATURES ELECTION DES REPRESENTANTS DU COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFBB :
3 délégués + suppléants

3 candidats délégués :
Martine JACQUET - licenciée à HERICY FONTAINE
Jean-Luc DE MUNCK – licencié à AVON
Jean-François QUICRAY – licencié à DAMMARIE

2 Suppléants :
Kevin BOSI – licencié à LESGIGNY
Vincent LEVRIER – licencié à CHARTRETTES

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Secrétaire Général,

Jean-Luc DE MUNCK